Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_175-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE – COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR) – MODIFICATION DES STATUTS – CHANGEMENT DU MODE DE CALCUL DU NOMBRE DE DELEGUES

N° Délibération CC/2025/175

EXPOSE DES MOTIFS

Au 1er janvier 2015, en conséquence de la loi MAPTAM, et par décision conjointe de Rennes Métropole et de 13 communes jusqu'alors adhérentes à différents syndicats intercommunaux de distribution, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin Rennais (SMPBR), est devenu la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) avec une compétence eau potable

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_175-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

comprenant la protection de la ressource en eau, la production et la distribution d'eau potable et un périmètre agrandi.

La loi NOTRe donnant la possibilité aux communautés de communes de prendre de façon optionnelle la compétence Eau Potable entre 2018 et 2020, Montfort Communauté a décidé de prendre la compétence Eau Potable à compter du 1er janvier 2018.

La présente modification des statuts a pour objet de modifier le calcul du nombre d'élus délégués, titulaires et suppléants, par structure membre. Cette nouvelle règle de calcul s'appliquera après les élections municipales de mars 2026, au renouvellement complet des élus du comité syndical.

Dans les statuts en cours, le nombre de d'élus délégués de chaque structure membre dépend de son nombre d'habitants de l'année qui précède les élections municipales à l'échelle nationale. Chaque tranche, entière ou partielle, de 12350 habitants donne droit à un élu titulaire.

La présente proposition de modification est la suivante :

Concernant les élus titulaires

Chaque tranche, entière ou partielle, de 14000 habitants donnent droit à un élu délégué titulaire ; de plus, chaque EPCI membre de la Collectivité pour l'ensemble de son territoire a droit à un élu supplémentaire.

Actuellement sont dans ce cas Rennes Métropole, Montfort Communauté, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, et également après dissolution du SMEFP, à partir du 1er janvier 2026, Brocéliande Communauté.

Chaque membre devra délibérer et transmettre l'avis de son assemblée délibérante, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de la collectivité, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable. L'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais prendra effet à la date de sa publication.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 22/11/24 relative aux changements de statuts de la CEBR,
Vu la demande notifiée de CEBR en date du 13/10/2025,

Étant entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les statuts modifiés tels qu'ils ont été présentés et sont joints à la présente délibération ;
- décide de transmettre la présente délibération à la CEBR conjointement au contrôle de légalité ;
- donne mandat au Président pour engager le suivi nécessaire à l'application de la modification des statuts et prendre tout acte et décision à intervenir à cet effet.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,